

Note d'information

La Loi canadienne sur les emplois durables

Par : Pembina Institute, Environmental Defence, Équiterre,
Blue Green Canada, Fondation David Suzuki, Ecojustice,
International Institute for Sustainable Development

Date : Février 2024

Objectif

Informers les député(e)s à la Chambre des communes et les sénateur(trices) du Canada de l'état actuel du projet de loi C-50, la *Loi canadienne sur les emplois durables*, et de son importance avant et pendant la poursuite des travaux législatifs.

Résumé

- Le projet de loi C-50 propose un cadre de gouvernance et de responsabilité utile au gouvernement du Canada pour soutenir les travailleurs et travailleuses et les communautés dans le cadre de la transition du pays vers une économie carboneutre.
- D'importantes améliorations ont été apportées au projet de loi C-50 à la Chambre des communes, à la suite d'une série d'amendements proposés par les organisations environnementales et syndicales.
- L'accent doit maintenant être mis sur l'adoption du projet de loi afin de faire avancer le dialogue sur les emplois durables et assurer la mise en œuvre rapide des programmes sans délai.
- Une étude préalable du projet de loi pourrait accélérer son passage au Sénat et augmenter la probabilité de recevoir la sanction royale d'ici juin 2024.

Contexte

Le projet de loi C-50, *Loi concernant la responsabilité, la transparence et l'engagement en appui à la création d'emplois durables pour les travailleurs et à une croissance économique dans une économie carboneutre*, a été présenté à la Chambre des communes en juin 2023. Il met en place un Conseil des partenariats et un Secrétariat, et mandate la création de Plans d'action quinquennaux sur les emplois durables pour établir les bases, les mécanismes de coordination et la planification de l'ensemble du gouvernement sur le dossier des emplois durables.

Le projet de loi a été retardé lors de son examen par le Comité permanent des ressources naturelles. Des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et des organisations syndicales influentes ont publiquement demandé au gouvernement du Canada de

prendre les mesures nécessaires pour que le projet de loi soit adopté par la Chambre des communes. Le gouvernement s'est exécuté en proposant une motion visant à imposer une date limite pour l'étude.

Considérations

- Le projet de loi C-50 établit un cadre permettant de lier les efforts du gouvernement fédéral en matière de climat à la planification de la main-d'œuvre et de l'économie. Il met en place la structure de gouvernance nécessaire pour lancer une approche plus ciblée, structurée et axée sur l'avenir afin de faire progresser la transition vers des énergies propres en impliquant directement les travailleurs et travailleuses et tous les groupes sociaux clés, conformément aux [meilleures pratiques d'autres juridictions dans le monde](#).
- La création du Conseil des partenariats est un moyen important de faire entendre la voix des syndicats et d'autres spécialistes dans l'élaboration des politiques. Il constituera un lien essentiel avec la population canadienne, en particulier ceux et celles qui sont touché(e)s par la transition énergétique.
- Le projet de loi mettra sur pied le Secrétariat pour des emplois durables - un élément clé de la coordination gouvernementale et un moteur politique pour les emplois durables - qui sera appelé à collaborer avec plus de 15 départements ou ministères du gouvernement fédéral.
- Ayant été étudié par le Comité permanent des ressources naturelles lors de 12 réunions, le projet de loi repose sur des bases solides, alors que 64 témoins ont pris la parole. [Un rapport et 19 recommandations](#) ont émergé de cet exercice. Le gouvernement du Canada a également entrepris un [processus de mobilisation publique](#), résumé en 10 étapes dans le [Plan intérimaire pour des emplois durables](#). Ce plan fait suite au rapport et [aux recommandations](#) du Vérificateur général du Canada.
- Les organisations environnementales et les syndicats ont suivi le développement du projet de loi C-50 et ont plaidé avec succès pour des [amendements](#) qui alignent le projet de loi sur les objectifs climatiques légiférés du Canada (*Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*), améliorent la transparence et la responsabilité, et garantissent que les groupes syndicaux, autochtones et environnementaux soient représentés au sein du Conseil des partenariats.
- Les syndicats ont clairement nommé que les travailleurs et travailleuses étaient déjà touché(e)s par la transition énergétique et avaient besoin d'un soutien immédiat. Le Conseil des partenariats doit disposer de suffisamment de temps pour les impliquer et contribuer au premier Plan d'action pour des emplois durables prévu par la loi en 2025. Cela nécessite un examen et une adoption efficaces du projet de loi, avec une sanction

royale d'ici juin 2024.

Conclusion

Les organisations environnementales soutiennent l'adoption du projet de loi C-50 et demandent d'éviter de retarder inutilement le processus. Le gouvernement du Canada doit publier et commencer à mettre en œuvre un Plan d'action pour des emplois durables 2025 ambitieux et complet, mais pour ce faire, il faut d'abord adopter le projet de loi C-50. Les sénateurs et sénatrices sont invité(e)s à collaborer avec des spécialistes pour envisager la possibilité d'entreprendre une étude préalable du projet de loi afin que celui-ci soit rapidement adopté par le Sénat.